



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question au Gouvernement n° 1479

Texte de la question

FERMETURE DE CENTRES MÉTÉO FRANCE

M. le président. La parole est à M. Gérard Charasse, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.
M. Gérard Charasse. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, ma question, à laquelle j'associe Mme Dominique Orliac, députée du Lot, concerne l'avenir du service public de Météo France.

La liste des implantations territoriales que Météo France envisage de fermer en 2012 a été présentée pour information lors du comité technique paritaire central du 23 juin. Cette liste propose la fermeture de dix-huit sites pour 2012, dont Charmeil dans l'Allier. Une liste complémentaire existe pour 2013 et comprend Gourdon dans le Lot.

Dans deux jours, il sera demandé au conseil d'administration de valider ces fermetures et de lancer des procédures de consultation des élus et du personnel, procédures promises depuis plus d'un an. Le document interne au CTP fait état d'un objectif de bouclage de cette procédure en décembre de cette année.

Monsieur le secrétaire d'État, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer avec vous le gâchis que représente la fermeture de ces sites, en particulier dans l'Allier, à Charmeil où, comme dans beaucoup d'endroits en France, le centre météo assure des missions variées, notamment pour l'hydrologie, l'agriculture, la viticulture, la sécurité aéronautique ou les événements sportifs, comme mon collègue Joël Giraud, président du groupe d'études sur la montagne a eu l'occasion de vous l'écrire. Vous comprendrez donc que la méthode qui consiste à publier une liste de fermetures puis à ouvrir les négociations sur deux fronts pendant un temps très limité n'en est pas une. Dans ces conditions, seriez-vous favorable à une ouverture de la négociation jusqu'à la fin de 2010 ? Pourrions-nous commencer ce travail en septembre par une discussion sur les critères, qui aujourd'hui sont uniquement et tristement - j'allais dire bêtement - comptables ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur Charasse, vous avez raison d'insister sur le service public que représente la météo ; elle est en effet importante pour l'activité de nos collectivités, la vie de nos communes, les entreprises, les agriculteurs, la forêt, ou encore la sécurité contre les incendies, sujet évoqué ce matin au conseil des ministres par Brice Hortefeux et le ministre de l'agriculture.

M. Jean-Pierre Brard. M. Sarkozy se prend pour Zeus ! (*Sourires.*)

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État*. Les techniques de calcul et de recherche ont évolué. Par conséquent, nous pouvons faire évoluer notre météo nationale, en ayant toujours la même qualité de service, mais avec un nombre de centres sur le terrain resserré.

Jean-Louis Borloo a signé un accord avec les personnels en 2009. Une première liste de centres qui pourraient être amenés à fermer dans un délai de trois ans a été établie. Il est exact que le centre de Charmeil dans l'Allier et celui de Gourdon dans le Lot font partie de cette liste, mais nous disposons d'un délai de trois ans pour en parler avec les élus et avec les personnels.

Monsieur Charasse, vous appelez le Gouvernement à la concertation. Sachez qu'elle aura lieu, qu'il ne s'agit pas de baisser la qualité du service de météo, dont nous avons de plus en plus besoin, et que, sur la méthode d'ouverture et de dialogue, satisfaction sera donnée à tous les parlementaires qui s'intéressent à la situation du centre météo de leur département.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1479

Rubrique : État

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juillet 2009